

SEANCE DU 20 MARS 2026

OBJET : ELECTION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de BARDOS régulièrement convoqué le seize mars deux mille vingt-six par Madame BEHOTEGUY Maïder, maire sortante, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MAILHARRANCIN Jean-Claude doyen d'âge.

Etaient présents : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - DIRIBARNE Lionel - DIBON Odette - BALADE Ramuntcho - CELHAY Martine - DAGORRET Hervé - TOURATON Elisabeth - POUCE Thierry - EYHERABURU Mélanie - RIVBAS Nicolas - YRIBARREN Maïana - WINDAK Pascal - HAGA Elisabeth - MAINARD Guy - FERRINI Catherine - MAILHARRANCIN Jean-Claude - THOMAS Patricia

Secrétaire de séance : Mélanie EYHERABURU

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;
Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Considérant que Madame Maïder BEHOTEGUY est candidate à la fonction de Maire de la commune ;
Considérant les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération :

Premier et unique tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 10

A obtenu : Mme Maïder BEHOTEGUY: 15 (quinze) voix

Le Conseil municipal, par :

15 voix POUR,

4 ABSTENTION,

0 voix CONTRE,

ELIT	Madame Maïder BEHOTEGUY Maire de la commune de BARDOS ;
INSTALLE	Madame Maïder BEHOTEGUY en qualité de Maire de la commune de BARDOS ;
AUTORISE	Madame Maïder BEHOTEGUY à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 23 mars 2026 et de sa transmission en Préfecture le 23 mars 2026.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

